

**PRÉSERVONS LE 1420 MONT-ROYAL
ET SAUVONS LA SALLE CLAUDE-CHAMPAGNE**

**Notes pour une présentation devant l'Office de consultation publique de Montréal du
mémoire de**

Michel Seymour et Daniel Turp

Professeur au Département de philosophie et Faculté de droit de l'Université de Montréal

Lundi 9 mars 2009

1. Notre position (Michel Seymour)

**Madame la présidente Beudet,
Monsieur le Commissaire Vieira,**

L'Université de Montréal est engagée dans une démarche de privatisation du flanc Nord de la Montagne : vente du 1420 Mont-Royal à un promoteur qui projette d'y établir des condos, et possibles mises en vente du pavillon de la Faculté de musique et, en particulier, de la salle Claude-Champagne.

Nous nous opposons vivement à ces deux ventes. Nous n'acceptons pas que ces biens publics soient privatisés.

Nous refusons le changement de vocation de ces établissements.

Nous demandons qu'un référendum ait lieu impliquant l'ensemble des Montréalais et qui porterait sur la privatisation d'une large portion du flanc nord de la Montagne.

Le bâtiment s'insère de façon parfaitement harmonieuse au complexe immobilier de l'Université de Montréal. Il est situé juste à côté de la Faculté de musique et du Pavillon Marie-Victorin, à l'extrémité Est du campus.

Il répond par ses surfaces imposantes (22 000 mètres carrés nets selon la direction de l'Université) à des besoins criants d'espace à l'Université de Montréal.

Il permettrait entre autres d'accueillir l'École de santé publique que l'Université a officiellement créée en juin 2007 et dont les membres sont actuellement éparpillés sur le campus.

Il permettrait aussi de répondre aux besoins de la faculté de musique.

2. La rupture d'un engagement par l'Université de Montréal (Daniel Turp)

L'Université de Montréal rompt l'engagement qui avait présidé à la vente du 1420 Mont-Royal, par les religieuses, en 2003. Comme l'exprimait Yolange Laberge s.n.j.m. dans un document relatif à *L'Histoire de la maison mère des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie*, dont je souhaite déposer une copie auprès de l'Office, « malgré notre regret de quitter ces lieux qui nous sont chers, *nous sommes heureuses de savoir que notre maison mère servira la cause de l'éducation à laquelle nous avons consacré notre vie dans une congrégation enseignante* » (*l'italique est de nous*). L'Université de Montréal accepte une transaction qui signifie l'abandon total de la vocation éducative de l'établissement.

L'Université de Montréal refuse aussi d'assumer ses responsabilités de préservation du patrimoine culturel. Ces responsabilités passeraient donc au promoteur privé. Et il y a raison de s'inquiéter de l'étendue de ses responsabilités lorsqu'on examine l'*Accord de développement entre la Ville de Montréal et le Groupe Catania*, et en particulier le sort qui sera réservé aux tableaux et à l'orgue Casavant opus 1150, sans parler de l'accessibilité à la chapelle et aux œuvres d'art qui s'y trouvent. Et que dire du sort éventuel de la salle Claude-Champagne qui appartient également à notre patrimoine, et en particulier au patrimoine musical et dont l'importance dans l'histoire de la musique au Québec ne devrait pas être sacrifiée sur l'autel de la privatisation des biens publics.

Elle se situe aux antipodes de ce que favorisent les autres universités situées à Montréal. L'Université Concordia achète et rénove le couvent des Sœurs grises, un domaine aussi vaste que le 1420 Mont-Royal. L'Université McGill envisage d'acheter les immeubles de l'hôpital Royal Victoria et de sauver le complexe d'une privatisation. Un comité intégrant des citoyens agit comme lieu de réflexion quant à son avenir. Deux universités, deux comportements qui valorisent la préservation du patrimoine bâti. L'Université de Montréal fait bien piètre figure dans ce tableau!

L'Université manque aussi à son devoir de transparence en refusant de dévoiler la teneur des études qui ont mené à une explosion inexplicable des coûts d'achat et de rénovation du bâtiment. Aucun document et aucune analyse n'ont été rendus publics. La direction de l'Université n'a jamais indiqué non plus quelles démarches avaient été entreprises pour l'aider à financer ces rénovations.

3. La véritable cause de la mise en vente du 1420 Mont-Royal (Michel Seymour)

La vente du 1420 Mont-Royal et les éventuelles mises en vente de la Faculté de musique et de la salle Claude-Champagne s'expliquent par la volonté obstinée de la direction de l'Université de créer un second campus sur la gare de triage d'Outremont.

Et pourtant, la densification sur la Montagne est possible, quoi qu'en dise la direction de l'Université : un total de 82 200 m² nets additionnels peuvent être envisagés; c'est déjà plus que ce qu'indiquent apparemment nos besoins (69 000 m² nets) et 32 000 m² de plus que ce que le gouvernement reconnaît.

Le maintien du 1420 Mont-Royal s'inscrit dans un plan directeur des espaces qui exploite la densification du campus actuel. Ces projets d'agrandissement et de construction sont réalistes, accessibles, pragmatiques, envisageables et tangibles.

Nous préférons une expansion réaliste de l'Université qui compléterait en étapes successives la densification du campus actuel, à la grandiloquence qui est proposée par la direction de l'Université. Au mirage de la gare de triage, nous préférons l'option de la densification.

4. Conclusion (Daniel Turp)

En somme, nous ne pouvons que dénoncer la privatisation du flanc Nord du Mont-Royal et celle d'un joyau patrimonial culturel. Nous appelons les citoyens et citoyennes de Montréal à demander la tenue d'un référendum sur le maintien du caractère institutionnel de ce site, auquel participeront tous les Montréalais. Après tout, le Mont-Royal leur appartient! Nous interpellons les différents ministères du gouvernement québécois concernés par ce dossier, et notamment le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère des Affaires municipales, Régions

et Occupation du territoire, pour qu'ils participent à la sauvegarde de ce site exceptionnel et maintiennent en ces lieux des activités éducatives, accessibles à toute la population.

Nous sommes également d'avis que le ministère de la Culture et des communications, et la titulaire de ce ministère, détiennent une responsabilité particulière à l'égard du site exceptionnel qu'est le 1420 Mont-Royal. J'ai d'ailleurs le plaisir de vous annoncer que mon collègue Michel Seymour et moi-même avons l'intention, en notre qualité de citoyens et en application du droit que nous confère la *Loi sur les biens culturels*, de formuler une demande de classement de la Maison-mère des sœurs Saints-Noms de Jésus et Marie comme bien culturel. Nous invitons les autres personnes qui considèrent que cet immeuble mérite d'être inscrit au Répertoire du patrimoine culturel de se joindre à nous dans cette demande de classement.

Madame la présidente, monsieur le commissaire, je vous remercie.